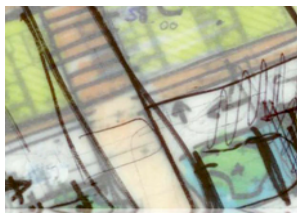


Kalank formation



thierry lamort responsable
22, rue Frédéric Peyson
34000 MONTPELLIER
tel : 04 34 40 48 14
gms : 06 20 98 64 86
e-mail : kalankformation@me.com
site internet : www.kalankformation.fr



DEVIS ET INSCRIPTION

FORMATION ARCHICAD BIM ARCHITECTURE MODULE 1 REALISER UNE MODÉLISATION
SIMPLE NOMENCLATURE ET PARAMÉTRAGE (voir programme joint)

les 28-29-30 MARS et 3 / 10 / 13 AVRIL 2018

9H00-12H30 et 14H00-17H30 (6 jours - 42 heures)

LIEU : : ENSAM, 179 rue de l'Espérou, 34093 MONTPELLIER

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À

Kalank formation, 22 rue Frédéric Peyson, 34000 Montpellier avec le règlement à l'ordre de Kalank formation (le chèque sera encaissé à la fin de la formation)

SOCIÉTÉ : _____

ADRESSE

TÉL : _____

MAIL :

PARTICIPANT À LA FORMATION

Nom : _____

Prénom : _____

STATUT :

Salarié(e) :

Libéral(e), indépendant(e) :

CÔÛT DE LA FORMATION* :

Salarié(e)	2100 euros HT	2520 euros TTC
Libéral(e), indépendant(e)	1650 euros HT	1980 euros TTC

DATE :

SIGNATURE ET CACHET :

Annexe :

Conditions Générales de vente Modalités d'inscription et de règlementL'inscription intervient à réception par KalanK formation du présent devis dûment signé pour acceptation, accompagné d'un chèque de règlement du montant total de la formation.La validation des inscriptions pour les administrations ou services publics appelés à régler la formation se fait à réception d'un ordre de service.L'inscription n'est définitive qu'à réception de ces pièces et dans la limite des places encore disponibles à leur date de réception.Le client pourra demander à son OPCA que les frais de formation soient réglés directement à KalanK formation. Le client s'engage à couvrir KalanK formation de toutes les sommes, dues dans le cadre de la formation, qui ne serait pas prises en charge dans le cadre de cette subrogation pour quelques raisons que ce soient.

Convocation :

Dès l'inscription enregistrée et validée par KalanK formation, une confirmation d'inscription sera adressée par mail au client.Une convocation individuelle est adressée par mail à chaque stagiaire inscrit au moins 15 jours avant le début de la première période de formation, puis, par mail, au moins une semaine avant le début de chaque nouvelle période de formation.

Modalités pédagogiques :

Les modalités pédagogiques sont décrites dans la fiche pédagogique, annexée au devis. Un questionnaire d'évaluation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Il peut être communiqué au client sur simple demande. Report /Annulation1/ Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation entraînent l'encaissement des frais de la prestation, sauf cas de force majeure dûment justifié.2/ KalanK formation se réserve la possibilité, en cas de force majeure ou d'insuffisance de participants, d'annuler ou reporter une session de formation. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Délivrance des documents de fin de stage :

L'attestation de présence et l'attestation de formation sont délivrées à la fin du stage lors de la facturation.Le stagiaire devra avoir effectué plus de 90 % du temps de la formation et acquit les connaissances nécessaires à la délivrance de l'attestation de formation. Dans le cas contraire, KalanK formation ne délivrera que l'attestation de présence.

Documents contractuels :

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par le KalanK formation du devis dûment signé pour accord d'inscription, par tout représentant du client.Pour chaque action de formation, une attestation de formation ainsi qu'une attestation de présence individuelle sont adressés au client avec la facture acquittée.

Règlement des litiges :

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, KalanK formation et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.